

LA GESTION DES CIMETIERES



Samedi 14 novembre 2026



Intervenante : Christelle GENIN



Chenereilles



9h - 13h

Objectifs de la formation

- ✓ Connaître et appliquer la législation funéraire
- ✓ Mieux appréhender la gestion de son cimetière

Programme

Ce programme intègre l'actualité juridique et notamment les évolutions apportées par la loi n° 20081350 du 19 décembre 2008 (dite « réforme II ») relative à la législation funéraire et ses textes d'application dont le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011 et le décret du 26 septembre 2016 relatif aux opérations funéraires ainsi que la loi du 21 février 2022 apportant de nouvelles dispositions relatives au droit funéraire tout en mettant l'accent sur les conseils pratiques en gestion et en aménagement de sites funéraires.

I. LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE

A. LE TERRAIN COMMUN : UN RÉGIME OBLIGATOIRE

- Qui a droit à sépulture dans le cimetière communal ?
- Les inhumations en Terrain Commun

B. LES CONCESSIONS : UN RÉGIME FACULTATIF

- Qui a droit à concession dans le cimetière communal ?
- La concession : un contrat entre la commune et un particulier : titre / durée / dimensions / bénéficiaires / tarification
- Droits et obligations du concessionnaire et ayants droit : renouvellement / conversion / rétrocession / aménagement et entretien de la concession (clôture, plantations, caveau...)

C. DES OUTILS FIABLES POUR MAITRISER LE SITE

- Des plans et registres des données concession / inhumés fiables et à jour
- Délivrer efficacement les autorisations et contrôler les opérations funéraires : dépôt temporaire / inhumation / exhumation

LA GESTION DES CIMETIERES

II. RÉHABILITATION & MISE EN CONFORMITÉ DU CIMETIÈRE

A. PROCÉDURES DE REPRISE DE SÉPULTURES

- Les procédures de reprise (sépultures en Terrain Commun, concessions échues et/ou à l'état visuel d'abandon dites «concessions abandonnées»)
- Les travaux de reprise physique de sépultures : exhumations administratives et respect dû aux défunts, traitement des déchets et préservation du patrimoine funéraire

B. CONCEPTION & AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

- Équipements obligatoires ou recommandés : mur d'enceinte, panneaux d'affichage, allées et espaces inter-tombes, ossuaire, caveau d'attente, espace cinéraire...
- Cas particuliers : inhumations en propriété privée, carrés confessionnels

Inscription

Inscription par le DIF Elus



pour un financement
par la CDC



ou

Inscription auprès de l'AMF42

pour un financement
par la collectivité

